cndp
Commission particulière du débat public

Le journal du débat public sur le projet de contournement routier de Nice

n°1 novembre 2005

CALENDRIER DES PREMIÈRES RÉUNIONS

NICE*
LUNDI 7 NOVEMBRE
Présentation du débat public et du dossier du maître d'ouvrage

CANNES*
LUNDI 14 NOVEMBRE
Quel projet de territoire pour les Alpes-Maritimes ?

ANTIBES*
JEUDI 24 NOVEMBRE
Quel transport de marchandises ? Quel trafic poids lourds en 2020 ? Quel rééquilibrage en faveur des transports ferroviaire et maritime ?

VALBONNE*
MARDI 29 NOVEMBRE
Comment nous déplacerons-nous en 2020 ? Toujours en voiture... ou autrement ?

* lire le programme complet page 2

> LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC >>>>>>>>>>>>

Le débat public sur le projet de contournement routier de Nice aura lieu du 4 novembre 2005 au 28 février 2006. **C'est le 5 janvier 2005 que la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur ce projet et en a confié l'animation à une Commission particulière du débat public (CPDP). C'est le 5 octobre que la CNDP a arrêté le calendrier du débat public.**

> S'INFORMER ET PARTICIPER >>

Entrez dans le débat public

Le débat public sur le projet de contournement routier de Nice commence le 4 novembre 2005. Pour sa richesse, sa diversité et sa qualité, il a besoin de la participation du public. Il a besoin de vous.

C'est le 4 novembre, et pour une durée de quatre mois, que le débat public sur le projet de contournement routier de Nice va débuter. Les réunions publiques auront lieu du 7 novembre 2005 au 28 février 2006. Pour tous les habitants de la région, le débat public offre l'occasion de s'informer et de participer à l'élaboration d'un projet dès sa conception. Est-il opportun de réaliser ce projet? Pour atteindre quels objectifs ? Quelles doivent être ses caractéristiques ? Comment et à quel prix peut-il être réalisé ? Telles sont quelques-unes des questions qui peuvent - qui doivent ! - être posées. Toutes les questions, toutes les opinions exprimées lors du débat seront prises en compte et viendront éclairer la décision finale. La Commission particulière du débat public, chargée d'animer ce débat, garantit cet engagement, en toute indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage qui présente le projet. Ce maître d'ouvrage c'est le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer représenté, au cours du débat public, par la direction départementale de l'équipement des Alpes-Maritimes. C'est à la lumière des apports du débat public que le maître d'ouvrage décidera de poursuivre, de modifier ou d'abandonner son projet.

Alors entrez dans le débat public pour participer aux choix d'aménagement et de modes de déplacement du territoire où vous vivrez demain.

Jean-Claude Coquet
Président de la Commission particulière du débat public

> LE DOSSIER SUR LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Le projet de contournement routier de Nice est décrit dans le dossier du maître d'ouvrage, préparé par les services du Ministère des transports et de l'équipement pour informer le public. Ce dossier comporte deux présentations : un document de 108 pages et son résumé en 8 pages. L'un et l'autre sont disponibles auprès de la CPDP et auprès de la DDE. Ils sont également consultables sur le site internet de la CPDP (www.debatpublic-pcrnice.org).

CPDP du projet de contournement routier de Nice - 9, avenue Henri-Matisse - Immeuble Le Matisse - 06200 Nice - 0800 778 002 (appel gratuit)

le journal du débat public n°1 novembre 2005 >>>>

> POUR LA PREMIÈRE FOIS, UN «MODE D'EMPLOI» DU DÉBAT PUBLIC >>>>

le journal du débat public n°1 novembre 2005 >>>>